



APPEL A LA GREVE RECONDUCTIBLE DES SALARIES DE L'APF DU 2 AU 8 DECEMBRE POUR LES RETRAITES TOUS DANS LA RUE LE 5 DECEMBRE

LA CGT à l'APF appelle tou.te.s les salarié.e.s à faire grève à partir du 2 décembre et à se mobiliser massivement dans la rue le 5 décembre :

Pour la défense et l'amélioration de nos droits à la retraite.

Les salariés peuvent débrayer chaque jour pour un temps et sur un moment qu'ils auront décidés et reconduire leur débrayage et actions de grève chaque jour. Nous invitons les salariés dans les établissements et services de l'APF à se réunir et décider collectivement de leur mode d'actions et à participer massivement aux **manifestations départementales et locales du 5 décembre.**

TOUTES ET TOUS EN GREVE POUR :

- **Une redistribution des marges de manœuvre dégagées en 2019 par le CITS** et sa transformation en allègement de cotisations de 6% sur les salaires jusqu'à 2,5 fois le SMIC à savoir 14 millions d'euros en 2019 tant pour APF entreprise, pour les délégations que dans les établissements médico-sociaux, que pour les délégations.
- **Une revalorisation des AMP/AES** au même niveau de salaire que les Aides Soignantes, afin d'annuler l'iniquité de traitement qui s'est instaurée dans le cadre de l'augmentation indiciaire des AS. L'aboutissement de cette mesure aura un coût approximatif de 2,8 millions d'euros.

Nous considérons que les marges de manœuvre, cette année, permettent d'aboutir à la réalisation d'autres mesures :

- **La récupération des jours fériés** pour l'ensemble des salariés (cette mesure n'a que un coût marginal).
- Dans notre secteur qui connaît des difficultés de recrutement sur l'ensemble des métiers : **reprise de l'ancienneté à 100%.**
- **Maintien de l'ancienneté acquise en cas de promotion**, ou, à minima 10% d'augmentation de salaire.
- **Prise en compte de l'ancienneté sur l'intégralité du brut dans les EA** et à minima dans le même cadre de déroulement de carrière que dans la CCN51.

- **Paiement intégral des 3 jours de carence en cas de maladie** (à rapprocher de la démarche de prévention des risques professionnels à l'APF).
- **Prise en compte à 100% du temps de trajet dans le cadre des formations.**
- **Egalité professionnelle entre les éducateurs spécialisés et les éducatrices de jeunes enfants** (indice 479 pour les ES, 460 pour les EJE). Pour rappel ces catégories de salariés, dans les établissements pour enfants assurent les mêmes fonctions : coût maximum annuel 300 000 euros.

Le 5 décembre 2019, à l'occasion d'une journée d'action nationale, les salarié·e·s de l'APF se mobiliseront pour :

- **Droit au départ à la retraite à 60 ans** pour toutes et tous à taux plein
- **Augmentation immédiate des retraites de 300 euros**
- **Fin de la décote**
- **Reconnaissance de la pénibilité** entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou·te·s les salarié·e·s de l'APF
- **Hausse des salaires** et fin des inégalités femme/homme
- **Prise en compte des années d'études**
- **Pas de pension inférieure au SMIC CGT revendiqué** (1800 euros)
- **Maintien des régimes spéciaux**

**MANIFESTATION JEUDI 5 DECEMBRE
14H30 PLACE DE LA GARE à METZ**

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?

**la
cgt**

Pour défendre vos droits et faire aboutir vos revendications

Contactez la CGT / Syndiquez vous

Contact : Mathieu PIOTRKOWSKI Délégué Syndical Central CGT APF

mathieupiotr@wanadoo.fr ☎ 06 72 19 39 76

🌐 www.cgtafp.com  <https://www.facebook.com/cgtafp.cgt>